



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale de la
Protection des Populations
Services vétérinaires-
Environnement

Dossier suivi par : H.DESMONTILS
Ligne du service : 02.40.08.85.92
Mél ddpp-sv-e@loire-atlantique.gouv.fr

Réf dossier : 2025 - 02499

Nantes, le 01 août 2025

Elevage de porcs soumis à autorisation

Rapport : H. DESMONTILS, inspecteur de l'environnement

Société : SARL LD PORSAIN ci-après dénommé l'exploitant Commune : Les Dronnières 44650 LEGE	
<u>Date du dépôt du dossier de demande par l'exploitant :</u> 16 juin 2025	<u>Priorités d'actions :</u> <input type="checkbox"/> Établissement prioritaire national (PMI1) <input checked="" type="checkbox"/> Établissement à enjeux (PMI3) <input type="checkbox"/> Établissement autre (PMI7)
<u>Régime de l'établissement :</u> <input type="checkbox"/> Enregistrement <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation, et en particulier : <input checked="" type="checkbox"/> IED	

Par courrier reçu le 16 juin 2025, la SARL LD PORSAIN a transmis à l'inspection des installations classées un dossier technique de « porter à connaissance ».

Ce dossier porte sur la mise à jour du plan d'épandage des effluents produits sur les 2 sites d'élevage porcins de la SARL LD PORSAIN :

- le site des Dronières à LEGE (A) ;
- le site de la Grollière à TOUVOIS (E).

1 – PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SA SITUATION ADMINISTRATIVE

Le site des Dronières à LEGE est une installation IED pour laquelle un arrêté préfectoral complémentaire a été délivré le 17/09/2020 pour un effectif de 5931 animaux équivalents porcs, dont 4125 places de porcs charcutiers.

Le site de La Grollière à TOUVOIS est une installation soumise à enregistrement, pour laquelle un arrêté préfectoral d'enregistrement a été délivré le 16/03/2020 pour un effectif de 1260 animaux équivalents (porcs à l'engraissement uniquement)

Le plan d'épandage est commun aux deux sites.

Une prise d'acte de modification de son plan d'épandage a été adressée à la SARL LD PORSAIN le

23/08/2022.

2 – CARACTÉRISATION DE LA MODIFICATION AU VU DU DOSSIER

La demande de la SARL LD PORSAIN porte sur la mise à jour du plan d'épandage, sans modification des effectifs d'animaux.

Le site de La Dronnière dispose d'un séparateur de phase qui traite l'ensemble du lisier produit sur ce site. La partie liquide est épandue sur les surfaces du plan d'épandage, la partie solide est reprise par la société Fertil'Eveil. Cette société ayant informé la SARL de la rupture du contrat de reprise de la phase solide, le plan d'épandage a été modifié en intégrant un nouveau prêteur de terre.

3 – ANALYSE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES SUR LE CARACTÈRE SUBSTANTIEL OU NON DES MODIFICATIONS

Comparaison des caractéristiques de l'établissement avant et après projet :

	AP 02/09/2010 (enquête publique)	APC 17/09/2020 APE 16/03/2020	Dossier PAC 2022	Dossier PAC 2025
N produit sur les 2 sites de l'exploitation (kg)	30206	50958	50958	50958
P produit sur les 2 sites de l'exploitation (kg)	18190	29893	29893	29893
Exportation effluents	Sans objet	18871 UN 10690 UP	8387 UN 4226 UP	Sans objet
N à épandre	30206	32087	42571	50958
P à épandre	18190	19203	25667	29893
Plan d'épandage	569,78 ha SAU 443 ha SPE	431,64 ha SAU 367 ha SPE	683,24 ha SAU 576.9 ha SPE	
Prêteurs de terres (SAU mise à disposition)	7 prêteurs dont GAEC DU CHENE (233,45ha) et GAEC GUILLONNEAU (40,96 ha)	SCEA DU CHENE (274 ha) GAEC GUILLONNEAU (48.07 ha) EARL DU PREZARD (109.55)	SCEA DU CHENE (283.1 ha) GAEC GABORIEAU (251.6ha) GAEC GUILLONNEAU (48.07) EARL DU PREZARD (109 .55)	SCEA DU CHENE (283.1 ha) GAEC GABORIEAU (251.6ha) GAEC GUILLONNEAU (48.07) EARL DU PREZARD (109 .55) EARL PERRODEAU (217,67ha)
Communes épandage	LEGE et TOUVOIS	LEGE et TOUVOIS	LEGE et TOUVOIS	LEGE et TOUVOIS

Aucune modification d'effectif n'est prévue. Les installations d'élevage, la conduite d'élevage et la gestion des effluents ne sont pas modifiées.

Dimensionnement du plan d'épandage :

Le plan d'épandage intègre un nouveau prêteur : l'EARL PERRAUDEAU, éleveur avicole, ICPE autorisée pour un effectif de 70000 emplacements volailles.

Il dispose de 217,67 ha de SAU situées sur les communes de Legé et Corcoué-sur-Logne, dont 175,22 ha épandables à 50m des tiers. Il recevra des effluents des 2 sites. Les parcelles situées en

Znieff ne recevront pas d'effluents de la SARL LD PORSAIN.

Le dossier présente le bilan de fertilisation de l'EARL PERRAUDEAU. Il est équilibré en azote et en phosphore.

Une étude d'aptitude à l'épandage et un diagnostic « phosphore » ont également été réalisés sur les nouvelles parcelles.

Un contrat est établi pour une quantité annuelle de 8387 UN et 4226 UP.

Les autres contrats d'épandage ne sont pas modifiés.

4 – CONCLUSION SUR LA COMPLÉTUDE DU DOSSIER ET PROPOSITIONS

Après examen, l'inspection des installations classées considère que ces modifications ne sont pas substantielles, et qu'il n'y a pas lieu de fixer des prescriptions complémentaires.

L'inspection des installations classées propose d'informer la SARL LD PORSAIN :

- de la conformité de son plan d'épandage ;
- que les modifications ne sont pas substantielles.

Il convient, par un « donner acte » de ses modifications de lui préciser qu'il n'y a pas lieu de modifier les prescriptions applicables.

L'inspecteur de l'environnement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Desmontils', with a stylized initial 'D'.

H. DESMONTILS